

primitifs, et également de la nécessité de dépenser cet argent; il serait bon qu'on leur dise si quelque chose a mal marché en ce qui concerne les plans ou toute autre chose. Nous aimerions savoir, notamment, pourquoi, avec tous ces millions qu'on dépense à l'heure actuelle, le service d'inspection a été remercié de ses services en 1958? La question que je pose est la suivante: est-ce un bon principe, du point de vue d'une bonne construction, de congédier son propre service d'inspection et d'utiliser les services d'une compagnie d'inspection,—la même compagnie qui devait répondre à l'inspecteur en chef de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, lorsque cette dernière possédait son propre service d'inspection? Il se peut qu'il y ait une réponse raisonnable et logique à ces questions. Je m'efforce de poser des questions logiques de manière à pouvoir obtenir une réponse raisonnable, ou du moins je pose des questions raisonnables dans l'espoir d'obtenir des réponses logiques.

En terminant, je résume en disant qu'on nous demande une somme supplémentaire de 35 millions de dollars. J'estime qu'étant donné tout ce qu'on a dit à propos de l'inflation, et étant donné les critiques émanant d'autres sources, comme les banques, les sociétés constituées en corporation, les sociétés de fiducie et les journaux, nous exhortant à l'efficacité et à l'économie en matière de dépense de deniers publics, c'est nettement le moment et l'endroit où nous devrions poser des questions comme celles que je viens de poser et où le gouvernement devrait nous donner un aperçu très net de la situation. J'ignore s'il est possible d'étudier une question de cette nature sous tous ses angles dans un comité comme celui-ci. Je ne le crois pas. Je tiens à dire au ministre, par votre intermédiaire, monsieur le président, que d'après le peu que j'ai appris à la lecture des journaux et par les réponses fournies ici, je suis personnellement d'avis qu'il serait souhaitable de faire subir à la question un examen préliminaire par le comité des comptes publics. Que ce comité, sous forme d'une enquête au cours de laquelle il pourra parler directement aux responsables, décide s'il y a lieu ou non de recommander au gouvernement une étude ou une enquête plus approfondie. Je crois que ma proposition mérite d'être prise en sérieuse considération. En terminant, j'espère que le ministre profitera de l'occasion pour répondre à toutes nos questions, auxquelles, a-t-il dit, il est si désireux de répondre.

**M. Bell (Carleton):** Monsieur le président, le projet de résolution à l'étude tend à autoriser un prêt additionnel de 35 millions de

dollars à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, afin de porter le montant global des dépenses de l'Administration à 335 millions, en regard de 205 millions prévus en 1955. L'aspect du problème auquel je veux m'arrêter cet après-midi est celui de savoir dans quelle mesure la Chambre des communes a été tenue au courant des modifications apportées de temps à autre aux estimations et aux cahiers des charges, et de même dans quelle mesure le Parlement a eu l'occasion de surveiller cette grande entreprise.

Ma thèse est très simple, mais elle est fondamentale: j'estime que l'exactitude dans l'estimation du coût des entreprises auxquelles le Parlement est appelé à affecter des fonds est essentielle au contrôle parlementaire des dépenses publiques. Sans un degré d'exactitude raisonnable dans les estimations et sans la révélation immédiate et complète des erreurs inévitables qui se produisent, la Chambre ne peut exercer aucun contrôle réel et efficace sur les deniers publics. C'est vrai surtout lorsque le Parlement est appelé à approuver en bloc des affectations considérables qui peuvent être ensuite réaffectées à un autre secteur d'une entreprise sans l'approbation de la Chambre. Telle a été la situation dès le début relativement à l'Administration de la voie maritime.

Je veux analyser plutôt en détail la question de savoir si l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et le ministère des Transports sous les ministres antérieurs ont soumis au Parlement des estimations et des faits essentiels dont l'exactitude et l'intégralité forment la base inébranlable du contrôle qu'a le Parlement sur les dépenses de l'exécutif et sur les mandataires de cet exécutif.

Dans ce dessein, je veux examiner spécialement la situation relativement au canal maritime de Welland. Je signale d'abord que tout le monde, bien sûr, souhaite s'assurer que cette grande voie d'eau, un des grands canaux du monde, dispose des aménagements et des installations les plus modernes possibles pour garantir l'efficacité de ses opérations dans le cadre de la voie maritime et pour garantir aussi sa complète sécurité. Disons tout malentendu sur ce point. Mais que penser des estimations du coût du creusement de ce canal, au regard des dépenses effectivement engagées jusqu'ici?

Cet après-midi le représentant de Laurier a cherché à excuser les fabuleux écarts en rejetant le blâme sur les ingénieurs. D'après ses paroles que j'ai notées, "évidemment il y a eu une erreur sensible". C'est l'euphémisme de l'année. L'honorable député a dit ensuite que ces erreurs avaient été commises par l'ingénieur qui avait établi